

REGARDS SUR L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL PUBLIC

Revue de l'académie d'Orléans-Tours du SNUEP / n°43
snep.orleans-tours@orange.fr ☎ 02.38.37.04.20
orleans-tours.snep.com

**L'ÉQUIPE ACADÉMIQUE DU SNUEP-FSU
VOUS SOUHAITE
DE BONNES FÊTES DE FIN D'ANNÉE
ET UNE BONNE ANNÉE 2014**

ÉDITO

Apprentissage, il n'ont que ce mot à la bouche !

Afin d'accroître les moyens consacrés aux formations en apprentissage, le gouvernement propose de modifier l'affectation des sommes prélevées au titre de la taxe d'apprentissage. Le quota, c-à-d la part obligatoirement réservée au développement des formations en apprentissage (notamment les CFA) passerait de 53 à 59 %. Ainsi, le hors-quota, ou barème, qui permet de financer les établissements de formation technologique et professionnelle passerait de 47 à 41 %. Cette décision reviendrait à réduire le barème d'environ 50 millions d'euros à partir de 2015.

Selon le gouvernement, ces mesures de rééquilibrage doivent permettre d'atteindre l'objectif de 500 000 apprentis en 2017.

En clair : toujours moins de ressources pour les lycées professionnels.

Dans le même temps, le ministre de l'Éducation Nationale exprime la volonté d'augmenter de 50 % d'ici à 2017 le nombre d'apprentis sous statut scolaire pour atteindre 60 000 jeunes en formation dans les EPLE (Établissements Publics Locaux d'Enseignement) de l'Éducation Nationale. Il dit vouloir créer les conditions d'une « synergie » entre formation sous statut scolaire et formation par apprentissage. Les jeunes emprunteraient des « passerelles » entre les deux voies. Tout ce que dénonçait déjà le SNUEP-FSU lors de la mise en place du Lycée des Métiers. Idée relancée avec la création des Campus des Métiers et des Qualifications, dans lesquels seraient regroupés des lycées professionnels et polyvalents, certains pouvant être labellisés « lycées des métiers » ; **des centres de formation d'apprentis, des organismes de formation initiale et continue privés ou publics, des établissements d'enseignement supérieurs, des entreprises** qui pourraient utiliser les plateaux techniques des lycées, des laboratoires de recherche. Il reposera sur **un secteur d'activité, pôle de compétitivité régional**, soutenu par la collectivité **pour répondre à des besoins économiques et sociaux du territoire.**

En clair : siphonnage des lycées professionnels et charge pour les PLP de « récupérer » les jeunes en rupture de contrat d'apprentissage.

Tout ceci, nous dit-on pour « fluidifier » les parcours des jeunes. Rappelons quand même, qu'un jeune en contrat d'apprentissage est un jeune en moins inscrit sous statut scolaire en Lycée Professionnel.

**Pour la défense de l'enseignement professionnel public
et de ses personnels, rejoignez le SNUEP-FSU.**

Christophe MAYAM
Membre du bureau académique
Commissaire paritaire académique

**Si vous n'avez pas encore renouvelé votre adhésion,
faites-le avant fin décembre pour que votre
cotisation soit déductible de vos impôts 2013.**

SNUEP

FSU.

infos

Orléans

LE SEUL SYNDICAT SPÉCIALISÉ
DES PLP

N°96 nov 2013 SUP n°1

P

Dispensé de timbrage

PRESSE

DISTRIBUÉE PAR

LA POSTE

Déposé le //13 - 45 PIC Loiret.

Mensuel - imprimé par nos soins
Com Par Presse 0312S05437
Directeur : Christine BLET Tel: 02 38 78 00 60
FSU 10 rue Molière 45000 ORLEANS

Ce bulletin vous a été envoyé grâce au fichier informatique de la FSU. Conformément à la loi du 8-01-78, vous pouvez y avoir accès ou faire effacer les informations vous concernant en vous adressant à la FSU 10 rue Molière Orléans.

sommaire :

Page 1 : Édito

Page 2 : Heures Supplémentaires, Charte webmail

Page 3 : Congrès Académique (CA) Rapport d'Activité

Page 4 : CA : Rapport d'Activité (suite), Déclaration CTA

Page 5 : CA : convocation

Page 6 : CA : acte de candidature

Page 7 : Infos CAPA, QUIZZ

Page 8 : Bulletin d'adhésion 2013-2014

SNUEP

F.S.U.

Des HSA imposées, des HSE oubliées

En 10 ans, les HSA ont augmenté de 13,5 % dans le second degré (alors que le nombre d'enseignants a diminué de 14 % !) et de 66 % en 25 ans. Le phénomène a pris de l'ampleur depuis 2007 (1).

Si 73 % des enseignants font au moins une heure supplémentaire annuelle, agrégés et profs de chaire supérieure sont ceux qui en croquent le plus. Mais les PLP n'en sont pas avares : près de 30 % d'entre eux acceptent plus de 2 HSA !

Les écarts entre académies sont conséquents. Parmi les facteurs évoqués : la démographie des enseignants (peu d'HSA là où les profs sont jeunes), la dotation horaire globale ministérielle obtenue par les rectorats, la répartition Heures Poste/HSA, le manque de "recrutement en nombre suffisant".

Et l'académie championne est ... Orléans-Tours ! Y trouverait-on de nombreux profs venus y finir leur carrière ? Y aurait-il davantage de classes post-bac ? Ou le rectorat imposerait-il un ratio

Heures Poste/HSA inhabituellement élevé ?

Tous ces chiffres émanant de la DEPP, service d'études du Ministère de l'Éducation Nationale, montrent bien que l'évolution des conditions de travail dépend de choix politiques, ceux du Ministère et des rectorats bien sûr, mais aussi des choix des enseignants qui accompagnent ou pas cette dégradation...

Quand les HSA ne sont pas utilisées, elles sont transformées en HSE, heures supplémentaires effectuées de manière ponctuelle. Variables d'une année à l'autre, elles sont parfois très nombreuses, surtout depuis la mise en place du Bac Pro 3 ans. En effet, les heures d'Accompagnement Personnalisé ne sont pas toujours assurées, et beaucoup plus

rarement encore les heures "Projet" ou EGLS (Enseignements Généraux liés à la Spécialité). Souvent oubliées par les enseignants eux-mêmes, il s'agit quand même d'une heure et demi à deux heures par semaine (152 heures sur le cycle) qui doivent être faites par les enseignants de Français, de Maths, de Sciences, de Langues et/ou d'Arts Appliqués.

Si la répartition de ces HSE reste opaque, elles sont malheureusement aujourd'hui la seule façon de rémunérer le travail fourni pour des projets, des voyages, des forums et les heures de vie classe (lorsqu'elles sont effectuées en dehors du temps de service). Car rappelons-le, le point d'indice est gelé depuis 2010 !

(1) Pour tout savoir sur cette étude :

<http://www.education.gouv.fr/cid71707/trois-enseignants-sur-quatre-effectuent-des-heures-supplementaires-dans-leur-emploi-du-temps.html>

Webmail : attention, on vous observe...

Connaissez-vous les conditions d'utilisation du service de messagerie professionnelle académique webmail ?

En voici un extrait : "L'académie d'Orléans-Tours ne peut prendre connaissance des contenus avant diffusion. Néanmoins l'académie d'Orléans-Tours se réserve le droit, à sa seule discrétion, de refuser, déplacer ou supprimer tout contenu qui violerait les termes des présentes conditions d'utilisation et/ou de la réglementation en vigueur.

L'académie d'Orléans-Tours protège les contenus des services. Elle peut cependant être amené à les divulguer dans le cadre d'une procédure judiciaire."

Attention donc à ce que vous écrivez.

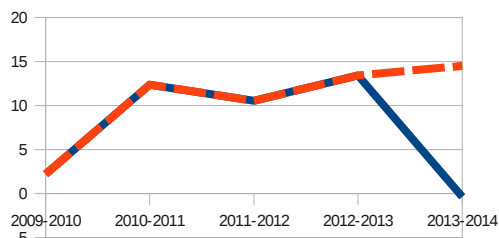
" Vous avez le droit de garder le silence. Dans le cas contraire, tout ce que vous direz pourra être et sera utilisé contre vous."



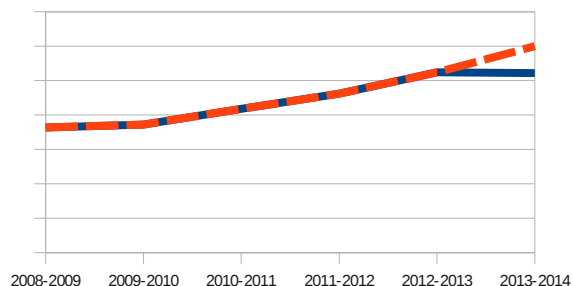
RAPPORT D'ACTIVITÉ 2011-2014

Depuis sa création, il y a 12 ans, le SNUEP Orléans-Tours ne cesse de progresser. Suite aux élections professionnelles de décembre 2011, où il a encore amélioré ses résultats, il est devenu le 2^{ème} syndicat des PLP sur l'académie. Il a gagné un siège et compte désormais 3 commissaires paritaires titulaires et 3 suppléants. Le taux de syndicalisation est en constante augmentation depuis sa création.

PROGRESSION DU NOMBRE D'ADHÉRENTS



En pourcentage



En nombre d'adhérents

- - - - Prévisions juin 2014

Nous avons organisé des stages de formation syndicale pendant ces trois années sur les thèmes suivants :

- la précarité : droits et obligation des personnels non titulaires, contrats, retraite, ...
- formation tout au long de la vie et politique régionale de formation professionnelle : historique, lycée des métiers, UFA, cadre européen, décentralisation....
- PLP : droits et devoirs, textes de référence, avenir des LP, le conseil d'administration...

Nous avons animé des heures d'information syndicale à la demande de nombreux établissements.

Le SNUEP-FSU a également accompagné des collègues dans leurs démarches administratives (rédaction de courriers, remboursement de frais de déplacement, convocation par la hiérarchie, audience Rectorat, recours en tribunal administratif, mouvements inter et intra, promotions ...).

Le SNUEP-FSU siège dans les instances rectorales (CTA, CAEN, CHSCTA, CAPA et Groupes de Travail), régionales (GT CPRDFP et CCREFP, préparation au CESER) et s'implique dans le CFR FSU Centre.

Enfin, rappelons que **le SNUEP-FSU est disponible par téléphone tous les jours, puisque c'est volontairement que les militants communiquent leurs numéros personnels.**

Rapports d'activité du SNUEP-FSU Orléans-Tours :

Année 2011-2012 :

Syndicalisation : + 10,5 % d'adhérents par rapport à l'année précédente.

5 bulletins académiques (dont un sur le mouvement intra avec le SNES et le SNEP)

1 conseil académique et 5 bureaux académiques.

3 stages de formation syndicale : Droits et obligations, politique régionale et formation professionnelle et contractuel-le-s.

Année 2012-2013 :

Syndicalisation : + 13,4 % d'adhérents par rapport à l'année précédente.

5 bulletins académiques (dont un sur le mouvement intra avec le SNES et le SNEP)

1 conseil académique et 6 bureaux académiques.

4 stages de formation syndicale : Politique régionale et décentralisation, évaluation par compétences, non-titulaires, droits et devoirs des personnels.

Année 2013-2014 : (au 31/12/2013)

Syndicalisation : même nombre d'adhérents que l'année précédente (au jour de l'écriture du bulletin) Prévision + 14,5 %.

2 bulletins académiques

1 conseil académique et 3 bureaux académiques.

1 congrès académique

2 stages de formation syndicale : « Agir en CA » et « décentralisation, apprentissage, campus des métiers ».

Bilan de rentrée

Déclaration du



au CTA du 5 novembre 2013

Nous constatons une évolution du taux de réussite pour les diplômés de la voie professionnelle. Cela n'est pas étonnant quand les moyennes des épreuves écrites sont augmentées arbitrairement et que les pressions hiérarchiques se multiplient pour que les notes de CCF soient revues à la hausse. Il s'agit bien de conforter le bien fondé de la réforme de la voie professionnelle (bac pro 3 ans) plutôt que de donner une solide formation aux élèves. Au final, tous les acteurs sont leurrés : élèves, parents et futurs employeurs ainsi que les enseignants qui se demandent de plus en plus quelle est leur véritable mission ?

L'augmentation du nombre d'élève de près de 6 % (964 élèves) qui n'est pas suivie par l'augmentation des moyens humains contribuera à dégrader encore les conditions de travail des enseignants en surchargeant les effectifs par classes.

Nous voudrions vous alerter, Madame le Recteur, sur un autre « indicateur » alarmant qui n'apparaît pas dans votre bilan de rentrée. Au mois d'octobre, deux enseignantes PLP se sont donné la mort.

Nous vous avons déjà alerté, lors du CTA du 02 juillet 2012, sur l'augmentation de la souffrance au travail des personnels due à des méthodes managériales pour le moins discutables et qui nous faisait craindre le pire.

Les réformes qui s'enchainent à un rythme effréné, plaçant les enseignants dans des situations parfois insoutenables puisque livrés à eux-mêmes dans bien des cas. La réduction des moyens ces dernières années qui ont provoqué l'augmentation des effectifs par classes, les pressions de la hiérarchie sur les résultats aux examens, l'augmentation de la charge de travail due à la refonte de certains diplômes, comme le bac GA et la quasi généralisation du CCF contribuent à dégrader les conditions de travail pour les enseignants et d'études pour des élèves de plus en plus difficiles et de moins en moins motivés. A cela s'ajoute des années de RGPP et de « New Public Management » qui ont dégradé le climat dans les établissements mais aussi amené à une perte d'identité professionnelle de nombreux personnels confrontés à des contradictions entre les valeurs du service public et les injonctions qui leur étaient faites.

Tout cela peut expliquer le geste désespéré de nos deux collègues. Pour une d'entre elle le lien entre ses conditions de travail et la fin tragique qu'elle a choisie laisse peu de place au doute. Il est à noter que d'autres personnels de son établissement sont également en souffrance.

Nous vous demandons, Madame le Recteur, que la mise en œuvre de l'accord de 2009 sur la santé et la sécurité au travail dans la fonction publique soit effective et que le protocole d'accord qui engage l'État employeur dans la prévention des risques psychosociaux soit rapidement mis en œuvre pour ne plus être confronté à ces situations dramatiques.

Vous comprendrez, Madame le Recteur, que pour le SNUEP-FSU le bilan de la rentrée 2013 ne puisse être que négatif.

Carte des formations, rentrée 2014

Fermeture de la section "FONDERIE" au lycée Jehan de Beauce à CHARTRES

Alors que notre pays souffre d'une vague de désindustrialisation, la région et le rectorat ont décidé de fermer la section "fonderie" de Chartres. Les arguments avancés pour justifier cette fermeture prêtent à controverse car selon la fédération des fondeurs de France les besoins seraient de 700 emplois à pourvoir. Or, c'est avec l'UIMM (grande protectrice des formations sous statut scolaire...) que les discussions ont eu lieu. À la rentrée 2014, il ne resterait alors qu'une seule section de ce type dans l'académie, implantée à Vierzon. On peut donc craindre que le recrutement se fasse localement sur Vierzon et que le nombre de jeunes diplômés ne soit plus suffisant pour répondre aux besoins de l'industrie.

La raison de cette décision ne serait pas à chercher du côté d'une adaptation des capacités d'accueil aux besoins des entreprises mais plutôt dans la réticence de la Région à investir des sommes importantes pour rénover les plateaux techniques des deux sites de formation.

Cependant, la Région Centre est moins regardante lorsqu'il s'agit de développer l'apprentissage pour lequel, rappelons-le, un jeune formé par cette voie, tous niveaux confondus, coûte 26 % plus cher qu'un jeune scolarisé.

Les collègues et lycéens du lycée Jehan de Beauce sont bien décidés à se battre pour conserver leur section. Le SNUEP-FSU leur apportera tout son soutien.

Congrès académique



Cher (e) collègue,

Le SNUEP, syndicat de la FSU va tenir du 24 au 28 mars 2014 son 5^{ème} Congrès National ordinaire à Dinard (35).

Pour le préparer, l'académie d'Orléans-Tours tiendra son Congrès Académique les lundi 27 et mardi 28 janvier 2014 de 9h30 à 17h30 au lycée A. Thierry, 13 avenue de Châteaudun, à Blois.

Nous pensons qu'il n'est pas superflu (sachant que nous n'avons qu'un congrès tous les trois ans) de prendre deux journées sur votre travail ou sur votre temps personnel pour apporter votre pierre à la construction et à l'amélioration d'un outil syndical plus que jamais indispensable.

Que vous soyez vacataire, contractuel, stagiaire, titulaire, ce congrès académique vous concerne. Il est ouvert à tous les syndiqués à jour de leur cotisation à la date du congrès **et nous serions heureux de vous y accueillir afin de débattre des orientations de notre syndicat et d'élaborer nos mandats pour les trois prochaines années, d'élire les instances académiques et les délégués qui vous représenteront au congrès national.**

Nous vous précisons que des collègues « sympathisants » du SNUEP peuvent être invités et **vous pouvez tout à fait transmettre ces documents à un(e) ou des collègues non-syndiqué(e)s** qui souhaiterai(en)t venir réfléchir avec nous ou encore faire part de leurs expériences ou propositions. Bien entendu, **seuls les adhérents à jour de leur cotisation pourront voter mais tous les présents participeront aux débats.**

Vous n'avez pas à justifier votre appartenance syndicale pour la demande d'autorisation d'absence.

La participation au congrès **est de droit pour tous les personnels.** Il ouvre droit à congé. Il ne peut pas vous être refusé si vous déposez votre demande de congé, accompagnée de la convocation ci-dessous à votre chef d'établissement, au moins **3 jours avant la date prévue.**

MARCHE A SUIVRE POUR OBTENIR LE CONGÉ

Vous devez vous rendre au secrétariat de votre établissement et demander le formulaire pour une demande d'absence pour raison syndicale.

Remplissez toutes les rubriques du formulaire et cochez la case

« **UNE AUTORISATION SPÉCIALE D'ABSENCE** » (article 13.2)

MOTIF : Congrès académique du SNUEP-FSU 27 et 28 janvier 2014 à Blois

Vous devez joindre à cette demande la convocation ci-jointe complétée.

Nous comptons sur votre présence. Nous prévenir en cas de problème.



SNUEP - fsu ORLEANS-TOURS

Syndicat National Unitaire de l'Enseignement Professionnel

Objet : Congrès académique

M..... (1)

..... (2)

Cher(e) Collègue,

Le congrès académique du SNUEP-FSU aura lieu :

le lundi 27 et le mardi 28 janvier 2014 de 9h30 à 17h30

Lycée A. Thierry, 13 avenue de châteaudun, à Blois

Votre présence à ce congrès est indispensable.

Les co-secrétaires académiques Cathy Lavanant

Gilles Pellegrini

Briare, le 06 janvier 2014

CONVOCAION

À compléter :

(1) Nom, prénom

(2) Nom établissement, ville

La présente convocation tient lieu de mandat en vue de l'obtention de l'autorisation spéciale d'absence prévue au titre de l'article 13 de la Loi n° 84-16 du 11/01/84 et du décret n° 82-447 du 28/05/82 modifié par le décret n°2012-224 du 16/02/12. Elle doit être déposée 3 jours avant la date de l'absence.

ACTES DE CANDIDATURE

A retourner avant le 15 janvier 2014 au SNUEP-FSU 41 Boulevard Buyser 45250 Briare (doubler par mail : snuep.orleans-tours@orange.fr)

DECLARATION INDIVIDUELLE DE CANDIDATURE

Je soussigné-e :

Catégorie : PLP CPE Titulaire Contractuel Stagiaire

Académie : ORLÉANS-TOURS

Département :

Établissement/service d'exercice 2013-2014 :

.....

Déclare être candidat-e

Membre du Bureau Académique

Au poste de secrétaire académique

Au poste de trésorier académique

Délégué au congrès national

Je déclare être à jour de mes cotisations 2013-2014

Adresse personnelle :

.....

Téléphone :

Adresse électronique :

Fait à le 201

Signature

□

Page ou papillon à retourner avant **le 15 janvier 2014 au plus tard**
à Cathy LAVANANT ou Gilles PELLEGRINI - 41, boulevard Buyser - 45250 BRIARE
ou par tél : 02.38.37.04.20 ou par mail : snuep.orleans-tours@orange.fr

Nom, prénom :

Mail : tél :

Établissement : Ville :

participera au congrès académique au lycée A. Thierry de Blois

le lundi 27 janvier 2014

oui

non

le mardi 28 janvier 2014

oui

non

au repas pris en commun le lundi 27

oui

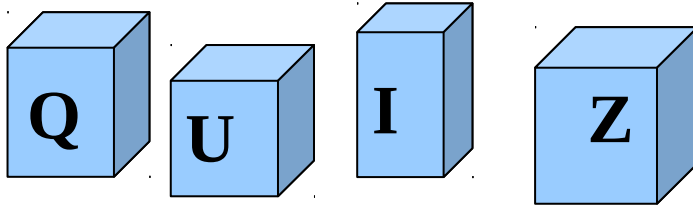
non

au repas pris en commun le mardi 28

oui

non

Le SNUEP participera aux frais d'hébergement et de repas le soir (forfait) sur présentation des factures.



1-Si je fais grève, suis-je rémunéré ?

2-Si je fais grève un jour où je n'ai qu'une seule heure de cours, est-ce que je perds une journée entière de salaire ?

3-Quand un responsable syndical du SNUEP-FSU fait grève, son organisation lui verse-t-elle une indemnité pour compenser la perte de salaire ?

4-Si je décide de faire grève, suis-je obligé de prévenir l'administration ou les élèves à l'avance ?

5-Si je fais grève, suis-je obligé de rattraper les cours non assurés ?

6-Si je me déclare en grève alors que je n'ai pas cours de la journée, aurais-je une perte de salaire ?

7-Puis-je faire grève en cours de journée après avoir assuré une partie de mon service ?



1-NON 2-OUI 3-NON 4-NON 5-NON 6-OUI 7-OUI

Infos des commissaires paritaires

PROMOTION D'ÉCHELON : CAPA le 19 décembre. Lors de cette commission, toutes les promotions possibles comprises entre le 01/09/13 et le 31/08/14 sont étudiées. Tous nos adhérents ont été invités par mail à nous envoyer la fiche syndicale. Vous pouvez à tout moment consulter les barèmes des années passées sur notre site internet.

MOUVEMENT INTER : La saisie des vœux s'est déroulée du 14 novembre au 3 décembre. Le rectorat va calculer les barèmes à l'aide des justificatifs que les participants ont joint au formulaire de confirmation. Si ce n'est pas déjà fait, envoyez une copie de l'intégralité de votre dossier à :

Stéphane LEROY 8 rue du Général de Galembert 41000 BLOIS
stephane.leroy.snuep@gmail.com

Attention : Il revient à chacun de vérifier le barème calculé par l'administration pendant la période d'affichage sur SIAM du 9 au 23 janvier 2014. En cas de désaccord il sera possible de contester, à l'aide d'une fiche dialogue disponible auprès des secrétariats des établissements.

AVANCEMENT À LA HORS CLASSE : Le barème va être profondément revu et va donner plus de poids à l'avancement de carrière.

QUIZZ : Les réponses détaillées sont disponibles sur notre site internet « orleans-tours.snuep.com » rubrique « Espace adhérents ». (Munissez-vous de votre n° d'adhérent)

PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE RENOUVELABLE DE COTISATION

PARTIE 1 : À RENVOYER AU SNUEP-FSU

Je choisis en 2013-2014 le prélèvement automatique de ma cotisation.

Il sera ensuite **reconduit automatiquement** les années suivantes à la même date et je serai averti de son renouvellement à chaque rentrée scolaire. Je pourrai alors apporter les corrections nécessaires à ma situation (indice, date de promotion, quotité de travail, etc.), choisir un autre mode de paiement ou décider de ne pas réadhérer.

Retourner cet imprimé au SNUEP en y joignant obligatoirement :

- un relevé d'identité bancaire (RIB) ou postal (RIP)
- le bulletin d'adhésion

**POUR ÉVITER LE REJET DU PRÉLÈVEMENT,
MERCİ DE REMPLIR CETTE PAGE
DE MANIÈRE TRÈS LISIBLE.**

DEMANDE DE PRÉLÈVEMENT

La présente demande est valable jusqu'à annulation de ma part à notifier en temps voulu au créancier

NOM, PRENOMS, ET ADRESSE DU DÉBITEUR

Je soussigné-e _____
autorise l'établissement teneur de mon compte à prélever en 3 fois la somme de _____ € soit pour chaque prélèvement _____ €

**Ces prélèvements s'effectueront le 30 des mois suivants :
novembre 2013, janvier 2014, mars 2014.**

En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'établissement teneur de mon compte. Je réglerai le différend directement avec le SNUEP-FSU.

- Écrire «lu et approuvé»**
- Dater et signer**

NOM ET ADRESSE DU CRÉANCIER
SYNDICAT NATIONAL UNITAIRE
DE L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL
104 RUE ROMAIN ROLLAND
93260 LES LILAS

IBAN – identifiant international de compte
International Bank Account Number

||||| ||||| ||||| ||||| ||||| ||||| |||||

SWIFT : Bank identification Code

||||| ||||| |||||

Date :

Signature :

Les informations contenues dans la présente demande ne seront utilisées que pour les seules nécessités de la gestion et pourront donner lieu à exercice du droit individuel d'accès auprès du créancier à l'adresse ci-dessus dans les conditions prévues par la délibération n° 80 du 1/4/80 de la Commission Informatique et Libertés



PARTIE 2 : À RENVOYER À L'ÉTABLISSEMENT TENEUR DU COMPTE

AUTORISATION DE PRÉLÈVEMENT

Numéro national d'émetteur

486091

J'autorise l'Établissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier, si sa situation le permet, tous les prélèvements ordonnés par le créancier ci-dessous. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'Établissement teneur du compte. Je réglerai le différend directement avec le créancier.

NOM, PRÉNOMS, ET ADRESSE DU DÉBITEUR

NOM ET ADRESSE DU CRÉANCIER
SYNDICAT NATIONAL UNITAIRE
DE L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL
104 RUE ROMAIN ROLLAND
93260 LES LILAS

IBAN – identifiant international de compte
International Bank Account Number

||||| ||||| ||||| ||||| ||||| ||||| |||||

SWIFT : Bank identification Code

||||| ||||| |||||

NOM ET ADRESSE DE L'ÉTABLISSEMENT
TENEUR DU COMPTE À DÉBITER

Adressez ce bulletin d'adhésion et votre règlement à
SNUEP-FSU 41 boulevard Buyser 45250 BRIARE

MERCI de remplir complètement et LISIBLEMENT ce bulletin : cela facilite le travail des militant-es.

Ancien-ne adhérent-e N° _____

M. Mme

NOM :

Nom de naissance :

Prénom :

Date de naissance : ____ / ____ / ____

Bât, étage, porte :

Lieu-dit :

N° rue, bd :

Boîte Postale, Cedex :

Code postal : COMMUNE :

Tél : Fax :

Portable :

Mail.....

Spécialité : Code spécialité :

RESPONSABILITÉS **66 % de votre cotisation est déductible des impôts**
 Secrétaire local (SL) **(100 % si frais réels)**
 Correspondant local (CL) **ou**
permet d'obtenir un crédit d'impôt

COTISATIONS DES PLP ET CPE

Sans traitement : 27 € - Assistant d'éducation : 36 € - Stagiaire 3ème éch. : 114 €
 Stagiaire contractuel 6h ou + : 36 € - Emploi avenir professeur : 27 €

Non-titulaire : 93 € - Non-titulaire Réunion : 111 € - Non-titulaire Guyane : 75 €

Temps partiel : au prorata de la quotité de traitement

Éch.	Métropole En euros		La Réunion En euros		N [°] Calédonie Polynésie Française En CFP		Guadeloupe Mayotte Martinique Guyane En euros	
	Cl. Norm	H.C.	Cl. Norm	H.C.	Cl. Norm	H.C.	Cl. Norm	H.C.
1		138		186		22 194		165
2		156		210		25 059		186
3	114	168	153	225	18 258	26 850	135	201
4	120	178	162	240	19 332	28 638	144	213
5	126	192	171	258	20 406	30 786	153	231
6	129	207	174	279	20 763	32 294	156	249
7	138	219	174	294	22 194	35 082	165,6	261
8	147		198		23 628		177	
9	156		210		25 059		186	
10	171		231		27 567		204	
11	183		246		29 355		219	
RETRAITÉS METROPOLE - GUADELOUPE - GUYANE - MARTINIQUE - MAYOTTE								
	PLP 1	87 €	PLP CN	96 €	PLP H.C.	108 €		
RETRAITÉS DE LA REUNION								
	PLP 1	117 €	PLP CN	129 €	PLP H.C.	144 €		
RETRAITÉS DE NOUVELLE CALÉDONIE ET POLYNÉSIE FRANÇAISE EN CFP								
	PLP 1	10383	PLP CN	11457	PLP H.C.	12888		

ACADÉMIE (au 01/09/2013) : ORLÉANS-TOURS

SITUATION ADMINISTRATIVE

PLP CPE CI Norm HC Stagiaire

Contractuel-le CDD CDI Vacataire

Temps partiel : % Nb d'heures :

Échelon au 01/09/13 : Depuis le : ____ / ____ / ____

Emploi particulier : (ATP, AFA, CPA, détachement, Greta, MGI, inspection, ZR, Congés divers) :

Retraité-e en congé sans emploi

AFFECTATION
 N° du RNE :
 À titre provisoire
 ZR

LIEU D'EXERCICE
 N° du RNE :
 Étab. d'exercice
 Rattach. Admin

TYPE D'ÉTABLISSEMENT
 LP SEP SEGPA EREA
 Collège Lycée SUP FC

Nom de l'établissement :

Ville :

Banque :

Agence :

Chèques :
 n°
 n°
 n°

RÈGLEMENT DE LA COTISATION
 Montant : _____ €
 Mode de paiement :

1. Prélèvement* (sur banque métropolitaine)

2. Renouvellement prélèvement*

3. Chèque -s : 1 2 ou 3

* En cas de première demande de prélèvement ou en cas de changement de coordonnées bancaires, joindre un RIB et remplir le formulaire d'autorisation de prélèvement (disponible sur le site du SNUEP-FSU : www.snuep.com).

Le SNUEP-FSU pourra utiliser les informations ci-dessus pour m'adresser les publications syndicales. Je demande au SNUEP-FSU de me communiquer les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des commissions. Je l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et les traitements automatisés dans les conditions fixées par les art. 26 et 27 de la loi du 06/01/78. Cette autorisation, à reconduire lors du renouvellement d'adhésion, est révoquée dans les mêmes conditions que le droit d'accès, en m'adressant au SNUEP-FSU.

Pour l'enseignement professionnel
> Ne lâchons rien !

Date : ____ / ____ / ____
 Signature :